



Soyaux, le 4 février 2010

Objet : demande d'audience relative à la mise en place des SIP d'Angoulême (Charente)

Monsieur le Directeur Général,

Depuis l'automne dernier, les agents et organisations syndicales de Charente participent aux groupes de travail sur la mise en place des SIP orphelins d'Angoulême. Dans votre lettre du 19 décembre 2008, vous nous assuriez que cette réforme était une démarche collective et partagée. Assurés que les notions de clarté, de transparence et de dialogue social se traduiraient en actes, nous avons échangé, de manière constructive souvent, revendicative parfois avec notre administration locale.

Malheureusement, la situation est aujourd'hui bloquée en Charente.

Tout d'abord, s'agissant du calendrier : il n'a laissé le temps nécessaire ni à l'analyse, ni au dialogue, ni aux explications. Les SIP doivent être mis en place au 1er juillet 2010 ; aujourd'hui, le projet final n'est toujours pas arrêté. Les groupes de travail s'enchaînent, l'information ne circule pas, les agents sont confrontés à la plus grande incertitude. Les travaux de l'accueil devraient avoir lieu durant la campagne IR, c'est-à-dire au pire moment.

Ensuite, sur la méthode : le guide de déploiement des SIP nous précise, dans les « principes d'organisation structurants pour les espaces de travail », qu'il convient de définir les missions et l'organisation du service avant d'engager les réflexions visant la conception des espaces de travail. Or, les missions et organisations des deux SIP ne sont toujours pas abordées en groupe de travail, où l'on se contente d'évoquer l'implantation des postes de travail et les travaux nécessaires.

Malgré ces conditions particulièrement difficiles, l'ensemble des agents et organisations syndicales participant aux groupes de travail ont proposé un projet à l'administration dont voici les grandes lignes :

Situation :

- SIP Angoulême Ville au 1er étage ; 4 agents et contrôleurs CP à intégrer ;
- SIP Angoulême Extérieur au 2ème étage ; 1 contrôleur CP.
- L'intégration des inspecteurs ne pose pas de problème, leurs bureaux ont été prévus.

Trois bureaux se libérant dans le prolongement du SIP Extérieur, l'ensemble des agents de recouvrement peuvent y être installés ; la notion de proximité est respectée, il n'y a qu'un étage entre l'assiette et le recouvrement SIP Ville. L'agent recouvrement affecté au SIP Extérieur est installé au même étage.

Avantages : aucune dépense d'aménagement ; maintien, durant la période transitoire, de l'équipe recouvrement (respect des métiers) ; satisfaction de tous les agents concernés (assiette et recouvrement).

Nous venons d'apprendre ce matin même en groupe de travail que le projet porté par l'ensemble des agents ne pouvait être retenu sur décision de la MRU, sans négociation possible ; motifs invoqués :

- loyers budgétaires : étendre le SIP est incompatible avec le principe de 12m² par agent ;
- esprit de la réforme : cela reviendrait à créer un hôtel des finances.

Il nous a été proposé un projet de substitution qui ne respecte ni le guide de déploiement des SIP, ni le souhait des agents et entraîne d'autres problématiques :

- Création d'une cellule recouvrement SIP Ville pour 4 agents et un poste supplémentaire dans une surface de 44 m², soit moins de 12 m² par agent ;
- Création d'un open space pour deux secteurs d'assiette, soit 8 agents. Le guide du déploiement des SIP met en garde contre ce type d'aménagement qui doit éviter, notamment, des tensions non souhaitées entre les agents ;
- Travaux d'isolation phonique et de montage-démontage de cloisons (problèmes liés à l'amiante).
- Problème de répartition du poids des armoires sur une surface restreinte (non évalué).

Comme vous le constatez, la réalité du terrain s'éloigne des souhaits exprimés dans votre lettre du 19 décembre 2008.

Les agents participant aux groupes de travail souhaitent vous adresser ce courrier ; sous la menace de sanctions disciplinaires explicitement formulées par l'encadrement (par voies orale et écrite), ils s'en abstiendront.

Ce qui est d'autant plus regrettable que vous nous assurez lire soigneusement ce que chacune et chacun d'entre nous vous adresse.

Aussi, nous souhaiterions vous rencontrer rapidement afin d'évoquer ensemble la mise en place des SIP en Charente, pour que le dialogue social que vous appelez de vos souhaits ne soit pas définitivement rompu.

Pour l'intersyndicale Charente :

Pascal Forgas
Union SNUI-SUD Trésor

Frank Soulard
SNADGI-CGT

Josiane Charvin
FO DGFIP

Eric Meyer
CFDT Finances